



AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage

1. Que lors de la séance tenue le 5 décembre 2022, le conseil de la municipalité a adopté le **PREMIER** projet de « **règlement numéro 366 portant sur l'abattage, la plantation, l'émondage, l'élagage et l'écimage des arbres afin de conserver la richesse arboricole et forestière.**
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 février 2023, à 19 h, à la salle du conseil sur le premier projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Que ledit projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
4. Que le projet de règlement vise à réglementer la plantation ou l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier de la municipalité et de favoriser l'aménagement durable ;
5. Qu'à compter de la signification du présent avis et jusqu'à la tenue de l'assemblée publique de consultation, le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 27, rue St-Louis à Saint-Pacôme.

Donné à Saint-Pacôme, ce 19^e jour du mois de janvier 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabeau Vilandré', is written over a horizontal line.

Isabeau Vilandré
Directeur général et greffier-trésorier